



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
14 octobre 2014  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 6 octobre 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies**

En ma qualité de Président du Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies, j'ai l'honneur de vous communiquer mon rapport sur les travaux de la soixante-dix-huitième session du Conseil d'administration, qui s'est tenue à Genève les 2 et 3 octobre 2014. Le texte complet des conclusions adoptées par le Conseil d'administration ainsi que des documents supplémentaires sont joints en annexe\*. Je tiens toutefois à mettre en avant quelques-unes des questions abordées durant la session.

À la séance plénière d'ouverture, des représentants des Gouvernements iraquien et koweïtien, dont une délégation du Comité iraquien d'experts financiers, qui assure le contrôle des recettes pétrolières du pays, se sont adressés au Conseil.

En ce qui concerne les dispositions prises pour veiller à ce que les versements soient faits au Fonds d'indemnisation, le Conseil d'administration s'est dit satisfait que 5 % des recettes pétrolières de l'Iraq et l'équivalent de 5 % de la valeur des paiements non monétaires continuent d'être versés au Fonds d'indemnisation. Le Conseil, prenant acte de la situation extrêmement difficile que connaît l'Iraq sur le plan de la sécurité, a pris note de son engagement de se conformer aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Le Conseil d'administration a par ailleurs noté que, depuis sa session précédente, en avril 2014, un montant de 1,19 milliard de dollars a été versé en juillet 2014 à l'État du Koweït. Le montant restant à régler au titre de la demande d'indemnisation présentée par le Gouvernement koweïtien au nom de la Kuwait Petroleum Corporation est donc d'environ 5,7 milliards de dollars. Compte tenu des sommes déjà versées au Fonds et des dernières prévisions en la matière, la Commission devrait être en mesure de régler la totalité du solde d'ici à la fin de 2015. Conformément à la décision 267 (2009) du Conseil d'administration, le prochain versement trimestriel, qui devrait se chiffrer à environ un milliard de dollars, doit être effectué le 23 octobre 2014.

---

\* Non inclus dans le présent document.



Le Conseil d'administration a entendu un exposé du Secrétariat sur les audits en cours concernant la Commission effectués, d'une part, par le Comité des commissaires aux comptes et, d'autre part, par le Bureau des services de contrôle interne.

Le mandat de la Commission approchant de son terme, le Conseil d'administration a entendu un exposé du Secrétariat sur les mesures à prendre pour assurer l'achèvement en bon ordre des travaux de la Commission. Dans ce contexte, et à mesure que la date du dernier versement approche, il est prévu que le Président du Conseil d'administration informe le Conseil de sécurité de l'état d'avancement et du calendrier d'achèvement des travaux de la Commission. En réponse à une question de la délégation iraquienne concernant la clôture du mécanisme de règlement une fois que le solde des indemnités aura été intégralement réglé, le Conseil d'administration a prié le Secrétariat d'informer l'Iraq qu'il prendrait les mesures nécessaires pour clore le mécanisme dès qu'il y aura lieu.

En ce qui concerne le Programme de suivi des indemnités relatives à des projets environnementaux géré par la Commission, qui s'est achevé à la fin de 2013, le Conseil d'administration a noté que tous les fonds retenus, majorés des intérêts échus, ont été restitués aux gouvernements participant au Programme, et que les premiers rapports annuels que les gouvernements jordanien, koweïtien et saoudien s'étaient engagés à lui adresser ont été reçus.

Le Conseil d'administration a examiné la demande faite par l'Iraq à la séance plénière d'ouverture de l'Iraq concernant la communication des archives de la Commission, et a noté que l'Iraq avait fait plusieurs propositions devant faire l'objet d'un examen plus approfondi. Le Conseil examinera donc de plus près ces propositions à la prochaine réunion de son groupe de travail, ayant à l'esprit les difficultés dont l'Iraq a déjà été informé.

Pendant la session, le Comité des questions administratives du Conseil d'administration s'est réuni, a examiné le rapport intérimaire sur les dépenses pour 2014 et a approuvé le budget pour 2015. Le Conseil d'administration a adopté le rapport du Comité.

La prochaine session du Conseil d'administration se tiendra les 21 et 22 avril 2015.

L'Ambassadeur,  
Président du Conseil d'administration  
(Signé) John **Quinn**